

MAIRIE
DE
CHEIX-EN-RETZ
44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 1

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Mauricette HELLO ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Etaient absents excusés (sans procuration) : Madame Jessica BRICAUD

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

2. INTERCOMMUNALITÉ

2.1 Constitution d'un groupement de commandes entre Pornic Agglo Pays de Retz et ses 15 communes membres pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 15 communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue d'achats relatifs à la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe.

La convention constitutive sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 11 voix POUR et 3 ABSECTIONS :

- De décider de la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et Cheix-en-Retz pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz
- D'adhérer au groupement de commande pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention constitutive.

Extrait Certifié Conforme
Le 30/06/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

